

# RAPPORT ANNUEL

2017-2018



Adopté le 18 décembre 2018

Publié le 19 décembre 2018

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-981 2439-9-7



Commission scolaire - Région-de-Sherbrooke

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot du président et du directeur général .....</b>	<b>3</b>
<b>Notre organisation .....</b>	<b>5</b>
Clientèle .....	5
Personnel.....	5
Comité de régie .....	5
Conseil des commissaires .....	6
<b>Reddition de comptes.....</b>	<b>7</b>
Résultats.....	7
Plans de lutte contre l'intimidation et la violence .....	9
Gestion et contrôle des effectifs.....	10
Loi sur les contrats de service de 25 000 \$ et plus .....	11
Responsable du suivi de la divulgation des actes répréhensibles .....	11
Responsable de la sécurité informatique (RSI) .....	11
Objectifs et principes de la répartition des revenus (ressources).....	11
Rapport annuel du Protecteur de l'élève.....	13
Comité de parents .....	15
Comité consultatif des services aux élèves HDAA .....	16
<b>Nos états financiers 2017-2018.....</b>	<b>18</b>
Dépenses par nature (M\$) .....	18
Dépenses par secteur d'activités (M\$) .....	18
Sources de revenus (M\$).....	18
<b>Nos coups de chapeau .....</b>	<b>19</b>
<b>Reconnaissance .....</b>	<b>21</b>
<b>Partenariats.....</b>	<b>23</b>



S'il n'y avait qu'un mot à choisir pour qualifier l'année 2017-2018 de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS), il faudrait assurément retenir « mobilisation ». Pour finaliser la démarche d'élaboration de notre Plan d'engagement vers la réussite, nous avons en effet pu compter sur l'engagement, aussi précieux que sincère, de notre personnel et de notre réseau, dans le cadre d'une vaste consultation à l'automne 2017 pour fixer les objectifs et les cibles qui guideront nos actions au cours des prochaines années.

L'ouverture de 27 classes d'accueil, un nombre record pour notre organisation, peut aussi facilement entrer dans la catégorie « mobilisation ». Pour s'en convaincre, on n'a qu'à penser à la grande concertation avec nos partenaires externes dans l'accueil des nouveaux arrivants ou encore aux équipes-écoles particulièrement dédiées aux besoins de cette clientèle. Alors que le quart de nos élèves est issu de l'immigration, nous nous faisons un devoir de rassembler les conditions gagnantes pour une intégration scolaire réussie et une diversité culturelle enrichissante pour tous.

Portée par la mission de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves, notre organisation a également poursuivi ses approches collaboratives. Trois équipes, composées de directions du primaire, ont ainsi pu travailler au développement de compétences et au partage d'expertise, plus que jamais convaincues des avantages associés à l'échange des bonnes pratiques.

Dans un tout autre registre, l'année 2017-2018 a permis à la CSRS de trouver un écho favorable à ses demandes d'agrandissement du côté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Les écoles primaires de la Source-Vive et Desjardins pourront donc bénéficier de nouveaux locaux permettant aux élèves d'évoluer dans un environnement encore plus propice aux apprentissages. La première phase du projet d'agrandissement du Centre de formation professionnelle 24-Juin a elle aussi été acceptée. Une étude de faisabilité pour l'ajout d'espace sera réalisée prochainement dans ce dossier. Enfin, des constructions ont pu être concrétisées pour assurer des infrastructures répondant bien aux besoins de nos élèves :

- ◆ un gymnase à l'école Pie-X-de l'Assomption,
- ◆ la nouvelle école primaire de la Croisée,
- ◆ la première surface synthétique multisports de la CSRS à l'école secondaire du Triolet.

Tous ces projets permettent à notre organisation de se tourner résolument vers l'avenir.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la CSRS a décidé de s'associer avec les trois autres commissions scolaires de l'Estrie pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la fusion des Services aux entreprises. Cette fusion est notamment envisagée afin de consolider l'offre de services en formation professionnelle, de mieux répondre

aux besoins de formation des entreprises et de miser sur une concertation régionale forte et plus efficace comme levier pour soutenir le développement régional. Un projet d'optimisation sera par la suite présenté au MEES.

En terminant, il importe de souligner à la lecture de l'*État des résultats* que notre situation financière de près de 244 M\$ de revenus et de 247 M\$ de dépenses se termine par un déficit d'un peu plus de 3 M\$, principalement en raison du règlement de l'Action collective sur les frais exigés aux parents. Excluant cette charge, la CSRS se trouve donc près de l'équilibre financier pour l'année 2017-2018.



Gilles Normand  
Président



Christian Provencher  
Directeur général

# NOTRE ORGANISATION

## CLIENTÈLE



La CSRS compte plus de **24 000 élèves** répartis dans 37 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 école pour raccrocheurs, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre d'éducation des adultes et 2 écoles spécialisées.

NIVEAU	%
Préscolaire (4-5 ans)	7 %
Primaire	43 %
Secondaire	25 %
Adultes	13 %
Professionnel	11 %

## PERSONNEL

La CSRS se classe **3<sup>e</sup> employeur public** en importance en Estrie. Elle a employé près de **3 700 personnes** en 2017-2018. Ce chiffre inclut le personnel régulier à temps plein et à temps partiel ainsi que le personnel temporaire et suppléant.

PERSONNEL	%
Cadre	3 %
Professionnel	5 %
Enseignant	59 %
Personnel de soutien	33 %

## COMITÉ DE RÉGIE

Le Comité de régie est un comité consultatif auprès de la Direction générale composé des directeurs de services, des directeurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que d'un directeur du primaire et d'un directeur du secondaire. Ce groupe de 15 personnes assure la réalisation d'un plan de travail annuel et assiste le directeur général dans la mise en œuvre des orientations de la commission scolaire.

- **CHRISTIAN PROVENCHER**, directeur général à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **CARL MERCIER**, directeur général adjoint à l'administration
- **LISA RODRIGUE**, directrice générale adjointe aux affaires éducatives
- **LISE FONTAINE**, adjointe exécutive à la direction générale
- **DIANE BLAIS**, directrice du Service des communications
- **DONALD LANDRY**, secrétaire général au Service du secrétariat général et directeur adjoint du Service des communications
- **JULIE BOVIN**, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire
- **ISABELLE BOUCHER**, directrice du Service des ressources éducatives
- **DANIEL SAMSON**, directeur du Service des ressources humaines
- **PAULE CORRIVEAU**, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
- **FRANÇOIS BÉRARD**, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information
- **JULIE CARON**, directrice du Service de la formation professionnelle et du Centre 24-Juin
- **CÉLINE CARON**, directrice du Service de l'éducation des adultes et du Centre Saint-Michel
- **LUC MICHAUD**, directeur de l'école primaire des Deux-Rives et représentant des écoles primaires
- **PASCALLE BILODEAU**, directrice de l'école secondaire Mitchell-Montcalm et représentante des écoles secondaires

## CONSEIL DES COMMISSAIRES

La Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke est administrée par un Conseil des commissaires composé de 12 commissaires élus et de quatre commissaires nommés par le Comité de parents.



**GILLES NORMAND**  
PRÉSIDENT COMITÉ EXÉCUTIF  
ET CONSEIL DES COMMISSAIRES



**CHANTAL L'ESPÉRANCE**  
VICE-PRÉSIDENTE CONSEIL DES  
COMMISSAIRES, CIRC. 5



**HÉLÈNE LAUZIER**  
VICE-PRÉSIDENTE COMITÉ  
EXÉCUTIF, CIRC. 7



**MAXIME BEAUREGARD-DIONNE**  
COMMISSAIRE, CIRC. 9



**CHRISTIAN BIBEAU**  
COMMISSAIRE, CIRC. 10



**SYLVIE BOUCHER**  
COMMISSAIRE, CIRC. 6



**PIERRE-OLIVIER DUGAS**  
COMMISSAIRE, COMITÉ EXÉCUTIF,  
CIRC. 2



**MARIE-CLAUDE DUPUIS**  
COMMISSAIRE-PARENT EHDAA



**SIMON FILTEAU**  
COMMISSAIRE, CIRC. 8



**VIOLAINE FRANCHOMME-FOSSÉ**  
COMMISSAIRE-PARENT AU  
SECONDAIRE



**MARYSE GAUDREAU**  
COMMISSAIRE,  
COMITÉ EXÉCUTIF, CIRC. 1



**CHRISTELLE LEFÈVRE**  
COMMISSAIRE, CIRC. 3



**ANNICK MARTINET**  
COMMISSAIRE, CIRC. 11



**LYNE MOREAU**  
COMMISSAIRE, CIRC. 4



**PIERRE MYRE**  
COMMISSAIRE-PARENT  
AU PRIMAIRE, COMITÉ EXÉCUTIF



**BA NDIAGA**  
COMMISSAIRE-PARENT

## RÉSULTATS

Nombre de données sont analysées périodiquement par la CSRS pour obtenir le portrait précis de l'organisation, notamment en matière de diplomation et de qualification, de taux de réussite ou encore de taux de sortie sans diplôme, ni qualification. L'étude de ces données, jumelée aux constats issus de la recherche, offre une vision claire des défis à relever.

C'est en s'appuyant sur ces résultats que la CSRS a finalisé cette année la démarche entourant l'élaboration de son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le point culminant de ce cheminement a sans doute été le sondage réalisé à l'automne 2017 auprès de 700 répondants du réseau, afin de valider les objectifs et cibles à atteindre en lien avec la réussite.

Le fruit de cette concertation guidera prochainement les établissements dans la mise en œuvre de leur projet éducatif. Les équipes-écoles pourront ainsi déterminer les moyens appropriés afin de soutenir la réussite du plus grand nombre d'élèves. Elles contribueront par le fait même à la progression des résultats de la CSRS.

## ÉTAT DE SITUATION

TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES OBLIGATOIRES (MINISTÉRIELLES) DU PRIMAIRE*			
Discipline et niveau	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Français 4 <sup>e</sup> année - Lecture	88,12 %	88,55 %	85,71 %
Français 4 <sup>e</sup> année - Écriture	88,54 %	90,09 %	89,72 %
Français 6 <sup>e</sup> année - Lecture	91,76 %	90,03 %	84,39 %
Français 6 <sup>e</sup> année - Écriture	91,63 %	94,49 %	90,40 %
Mathématique 6 <sup>e</sup> année - Résoudre	76,51 %	88,82 %	85,23 %
Mathématique 6 <sup>e</sup> année - Reasonner	74,49 %	82,30 %	79,66 %

\*Ces résultats sont ceux des élèves inscrits pendant l'année scolaire correspondante (Données CSRS).

**TAUX DE RÉUSSITE  
AUX ÉPREUVES UNIQUES (MINISTÉRIELLES)  
DU SECONDAIRE\***

	Juin 2016		Juin 2017		Juin 2018	
	CSRS	Province (Public)	CSRS	Province (Public)	CSRS	Province (Public)
Science et technologie	71,6 %	68,0 %	82,9 %	79,2 %	83,4 %	80,5 %
Mathématique CST	82,1 %	77,0 %	74,1 %	67,8 %	79,6 %	71,8 %
Mathématique SN	92,3 %	89,4 %	73,1 %	60,1 %	88,0 %	82,1 %
Histoire et éducation à la citoyenneté	88,9 %	81,8 %	78,3 %	75,6 %	N/A	N/A
Français Écriture	78,6 %	76,2 %	77,9 %	75,3 %	76,4 %	74,9 %
Anglais de base Inter. orale	96,0 %	95,7 %	92,3 %	95,5 %	97,0 %	96,7 %
Anglais de base Écriture	90,6 %	91,4 %	90,2 %	90,5 %	87,1 %	90,7 %
Anglais enrichi Compréhension	88,3 %	92,9 %	78,5 %	91,4 %	84,2 %	93,2 %
Anglais enrichi Écriture	91,2 %	96,6 %	90,5 %	96,4 %	88,7 %	96,9 %

\*Ces résultats sont ceux des élèves inscrits pendant l'année scolaire correspondante. Données tirées du système Charlemagne du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en août 2018.

**TAUX DE DIPLOMATION ET QUALIFICATION CSRS**

Cohorte	5 ans	6 ans	7 ans
Cohorte 2007 –	Juin 2012 : 59,9 %	Juin 2013 : 70,8 %	Juin 2014 : 74,8 %
Cohorte 2008 –	Juin 2013 : 58,0 %	Juin 2014 : 71,2 %	Juin 2015 : 75,3 %
Cohorte 2009 –	Juin 2014 : 57,5 %	Juin 2015 : 71,4 %	Juin 2016 : 75,5 %
Cohorte 2010 –	Juin 2015 : 62,1 %	Juin 2016 : 73,8 %	N. D.
Cohorte 2011 –	Juin 2016 : 65,5 %	N. D.	N. D.

Source : *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, MEES, édition 2017*



## TAUX DE SORTIE SANS DIPLÔME, NI QUALIFICATION

	2009-10 Bilan 4	2010-11 Bilan 4	2011-12 Bilan 4	2012-13 Bilan 4	2013-14 Bilan 4	2014-15 Bilan 4	2015-16 Bilan 4
<b>CSRS</b>	24,4 %	18,2 %	21,5 %	19,5 %	21,0 %	19,8 %	18,0 %
<b>Estrie – public</b>	23,2 %	19,5 %	21,0 %	19,0 %	21,1 %	20,2 %	N.D
<b>Québec – public (72 CS)</b>	20,1 %	18,6 %	18,4 %	17,8 %	N.D.	15,5 %	N.D
<b>Ensemble du Québec</b>	17,4 %	16,2 %	16,2 %	15,2 %	14,0 %	13,5 %	13,0 %

Source : Indicateurs nationaux, AGIR, MESS, novembre 2018

## PLANS DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Vingt-huit établissements sur 46, soit une proportion de 61 %, n'ont rapporté aucun incident à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke en lien avec l'intimidation et la violence en 2016-2017. Pour 28 % des établissements, soit 13 écoles sur 46, les déclarations fournies concernaient cinq incidents ou moins dans l'année. Seuls cinq établissements sur 46 (11 %) ont déclaré plus de cinq incidents.

Le Protecteur de l'élève a quant à lui traité 2 plaintes comportant des allégations d'intimidation ou de violence. Dans un cas, l'enquête a démontré que des mesures adéquates avaient été prises par les directions d'école concernées. Dans l'autre cas, des mesures additionnelles ont été mises en place avec l'intervention du Protecteur de l'élève. Aucune recommandation n'a été formulée par celui-ci en matière d'intimidation et de violence.

Les efforts se sont cependant poursuivis dans l'ensemble des établissements en ce qui concerne la prévention, notamment par le biais des actions suivantes : activités sur le civisme et l'inclusion, sensibilisation avec la police communautaire, intervention ciblée, communication aux parents, révision du code de vie, formation et sondage pour modifier et ajuster le plan d'action.

Les actions reliées à l'intervention ont, quant à elles, été les suivantes : mesures de soutien, rencontre avec les élèves, communication ou rencontre avec les parents, acte de réparation, contrat d'engagement, retrait d'activité, gestes de réparation, engagement écrit, intervention de la personne désignée de la CSRS, rencontre avec la police communautaire, rencontre de soutien, contrôle de l'environnement, suspension interne et externe, transfert d'école, plainte à la police.



## GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, le niveau d'effectifs de la CSRS a excédé la cible qui était fixée à 3 974 589 heures rémunérées par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce dépassement de 172 507 heures rémunérées s'explique par la forte croissance de la clientèle de la CSRS.

En effet depuis 2014\*, la CSRS a construit trois nouvelles écoles primaires et a vu sa clientèle immigrante doubler. Seulement en 2017-2018, le Service des ressources éducatives a procédé à l'ouverture de 27 classes d'accueil, un record pour l'organisation.

Enfin, la CSRS a fait le choix d'utiliser certaines sommes provenant des récentes mesures gouvernementales pour ajouter des ressources offrant des services directs aux élèves.

RÉALISATION CSRS (AVRIL 2017 À MARS 2018)			
	Heures travaillées	Heures supp.	Total d'heures rémunérées
1. Personnel d'encadrement	195 139,15	0,00	195 139,15
2. Personnel professionnel	267 194,73	985,50	268 180,23
3. Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00
4. Personnel enseignant	2 337 318,21	583,77	2 337 901,98
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 085 117,36	1 751,05	1 086 868,41
6. Agents de la paix	0,00	0,00	0,00
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	256 169,25	2 837,77	259 007,02
8. Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4 140 938,70</b>	<b>6 158,09</b>	<b>4 147 096,79</b>

\*2014 est l'année de référence de la cible du niveau d'effectifs.

## RESPONSABLE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Pour l'année scolaire 2017-2018, le président du Comité de gouvernance et d'éthique, M. Gilles Normand, signale qu'il y a eu une (1) plainte traitée relativement au [Code d'éthique et de déontologie des commissaires](#).

Il s'agit d'une allégation qu'une commissaire s'est placée en situation de conflits d'intérêts en s'impliquant dans un débat sur la classification d'un élève de sa circonscription. Un avis écrit lui a été donné.

## LOI SUR LES CONTRATS DE SERVICE DE 25 000 \$ ET PLUS

---

Au mois de décembre 2014, le gouvernement québécois adopte la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE). Cette loi établit des mesures particulières applicables aux contrats de service qu'une commission scolaire entend conclure pendant les périodes soumises à des mesures de contrôle de l'effectif, entre autres, en assujettissant leur conclusion à une autorisation du Conseil des commissaires.

Cette autorisation pouvant être déléguée au Comité exécutif ou à la Direction générale, selon le montant, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) adopte le *Règlement de délégation de pouvoirs d'autoriser et de conclure certains contrats de service*, en août 2015. Ce règlement s'harmonise au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs aux diverses instances de la CSRS*, en vigueur depuis juillet 1998.

En conformité avec le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 20 de la LGCE, la CSRS déclare avoir conclu onze (11) contrats de service de 25 000 \$ et plus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018, pour la somme totale de 786 566,06 \$. Ce montant inclut un (1) seul contrat conclu avec une personne physique, d'une valeur de 25 000 \$.

## RESPONSABLE DU SUIVI DE LA DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

---

En vertu de l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la CSRS a nommé M. Donald Landry comme Responsable du suivi de la divulgation des actes répréhensibles lors de la séance du Conseil des commissaires du 19 juin 2018 (CC 2018-2525).

## RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE (RSI)

---

En vertu de l'article 2 alinéa 4 de la *Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, la CSRS a nommé M. Donald Landry à titre de Responsable de la sécurité de l'information (RSI) lors de la séance du Conseil des commissaires du 19 juin 2018 (CC 2018-2524).

## OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA RÉPARTITION DES REVENUS (RESSOURCES)

---

### *(SUBVENTIONS, PRODUIT DE LA TAXE SCOLAIRE ET AUTRES REVENUS)*

Avant l'entrée en vigueur du projet de loi n<sup>o</sup> 105, modifiant la Loi sur l'instruction publique, en décembre 2016, les commissions scolaires étaient tenues, selon l'article 275, d'établir, après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements.

Cette répartition devait être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques auxquelles les établissements sont confrontés, de la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre et des conventions de gestion et de réussite éducative conclues entre la commission scolaire et ses établissements. La répartition devait également prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités.

Dans un souci de saine gestion des fonds publics, la CSRS avait déjà établi des règles et [des critères de répartition équitable](#) des ressources inspirées des modes de répartition du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Voici le détail des objectifs et principes de répartition des ressources qui prévalaient à la CSRS avant l'entrée en vigueur du projet de loi n° 105.

## OBJECTIFS DU MODE DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

- ◆ Assurer l'équité dans la répartition des ressources en basant celle-ci sur des critères rationnels et mesurables.
- ◆ Assurer la prévisibilité des allocations par des règles claires et connues.
- ◆ Assurer la transparence du processus d'allocation des ressources.
- ◆ Prendre en compte les caractéristiques des milieux, notamment la défavorisation, la répartition des points de services.
- ◆ Assurer un ajustement régulier des allocations en fonction des variations de clientèle.

## PRINCIPES GÉNÉRAUX DE RÉPARTITION DES RESSOURCES À LA CSRS (SECTEURS DES JEUNES, DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE)

- ◆ La CSRS prélève, à même ses allocations et le produit de la taxe scolaire, les sommes nécessaires à l'organisation des services éducatifs et complémentaires centralisés et à la coordination de l'ensemble de ses activités.
- ◆ La CSRS s'assure de respecter intégralement le budget alloué par le MEES au transport scolaire.
- ◆ En continuité, les directions font part à la CSRS des besoins de leur établissement pour chaque catégorie de personnel et pour le perfectionnement. Ces besoins sont analysés dans l'établissement des règles de répartition des ressources de la commission scolaire.
- ◆ Les ressources humaines et financières de la CSRS sont réparties entre les établissements selon des critères préétablis, mesurables, connus et les besoins identifiés. Selon le cas, on utilisera un ou plusieurs des éléments suivants comme base de répartition des ressources : notamment le nombre d'élèves, le nombre de postes d'enseignants, les ETP (équivalent temps plein), l'indice de défavorisation, la surface de l'unité.
- ◆ Les règles budgétaires font l'objet d'une révision annuelle par un comité de gestionnaires formé de représentants de toutes les sphères d'activités de la commission scolaire. Elles sont adoptées par le Conseil des commissaires sur proposition de la direction générale après consultation du CCG, du comité de parents et du comité des ressources financières.
- ◆ Les principes de répartition font l'objet d'une révision au besoin et, le cas échéant, elles sont adoptées par le Conseil des commissaires sur proposition de la direction générale après consultation du CCG, du comité de parents, du comité des ressources financières et des conseils d'établissement.
- ◆ Pour chaque unité, tout déficit est reporté l'année suivante et fait l'objet d'un plan de redressement.
- ◆ Dans certains cas, afin de permettre une optimisation des ressources, une ponction a priori est faite sur les allocations spécifiques ou supplémentaires pour assurer un service centralisé de coordination ou de soutien direct aux écoles et centres et, le cas échéant, pour assumer les bénéfices marginaux. Le solde de ces allocations est distribué intégralement aux établissements.
- ◆ Si, pour des raisons hors du contrôle de la CSRS, des allocations spécifiques ne peuvent être dépensées dans les secteurs d'activités déterminés, elles sont redistribuées en fonction des besoins et des priorités en lien avec leur vocation d'origine.
- ◆ Les soldes non utilisés des allocations allouées aux unités (surplus) sont inclus au surplus/déficit accumulé de la CSRS. À noter que dans le cadre des conventions de gestion et de réussite éducative,

des montants pourraient être retournés aux établissements. Le solde des fonds propres demeure aux écoles et centres.

- ◆ Les montants provenant des sources externes peuvent être conservés à l'école à l'exception des revenus nets de location où une ponction de 36 % de ces derniers est prise pour compenser la dépense énergétique additionnelle. De plus, les sommes externes reçues par les établissements concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :
  - ▶ une clause de finalité (utilisation des ressources),
  - ▶ une clause temporelle (période d'utilisation des ressources),
  - ▶ des clauses de reddition de comptes qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions.
- ◆ Les frais de surveillance et d'encadrement du midi sont gérés par le Service des ressources financières et du transport scolaire afin de permettre la création d'un fonds de prévoyance permettant d'assurer un soutien aux familles en difficulté.
- ◆ Chaque conseil d'établissement de la CSRS reçoit la même allocation pour son fonctionnement.

## **PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES À LA CSRS (SECTEURS DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE)**

- ◆ La formation professionnelle et la formation générale des adultes sont financées à la hauteur des besoins nécessaires à leur fonctionnement.
- ◆ Les centres assument leurs dépenses incluant les avantages sociaux à l'exception de la conciergerie et des ouvriers d'entretien.
- ◆ Les sommes reçues pour la formation professionnelle et la formation générale aux adultes sont redistribuées aux centres. Une portion de la taxe scolaire est allouée aux centres en fonction d'une grille paramétrée.

## **RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

---

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève. Au cours de la période mentionnée en titre, j'ai traité cinquante-cinq (55) plaintes et neuf (9) demandes d'information. Sur les cinquante-cinq (55) plaintes :

- ◆ Seize (16) plaintes ont été redirigées vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.
- ◆ Des trente-neuf (39) autres plaintes, une (1) était irrecevable en partie et a été rejetée sur le fond. Parmi les trente-huit (38) jugées recevables :
  - ▶ Dix-huit (18) ont été réglées avec l'aide de la direction d'école concernée et/ou du Secrétariat général et de divers services de la Commission scolaire;
  - ▶ Quatre (4) ont été réglées mais le dossier demeure ouvert à la demande du plaignant;
  - ▶ Une (1) a été retirée après que des explications aient été fournies au plaignant;
  - ▶ Dix (10) ont été rejetées après enquête, trois (3) d'entre elles ayant été réglées en partie;
  - ▶ Cinq (5) ont été transmises au secrétaire général afin qu'elles soient traitées comme une demande de révision de décision.

Le tableau ci-dessous indique la nature des plaintes jugées recevables et des demandes d'information.

NATURE	DEMANDES D'INFORMATION	PLAINTES
Allégations d'intimidation ou de violence	1	2
Changement d'école, de classe		1
Classement		2
Directives ou règles de fonctionnement		2
Inscription	1	
Plainte contre une direction	2	5
Plainte contre un(e) employé(e)	4	5
Plan d'intervention		2
Services complémentaires EHDAA	1	6
Suspension		1
Territoire d'appartenance		1
Transferts administratifs		8
Transport		6

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence. Parmi les plaintes traitées, deux (2) comportaient des allégations d'intimidation ou de violence. Dans un cas, mon enquête a démontré que des mesures adéquates avaient été prises par les directions d'école concernées. Dans l'autre cas, des mesures additionnelles ont été mises en place à l'occasion de mon intervention. Je n'ai donc pas de recommandation à formuler en matière d'intimidation et de violence.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, j'ai été en contact avec de nombreuses directions d'écoles ainsi qu'avec des intervenants de divers services de la Commission scolaire. Je tiens à souligner leur professionnalisme et leur contribution au règlement de plusieurs dossiers. Je remercie également M<sup>e</sup> Dominique Paillé qui agit comme Protecteur de l'élève substitut.

23 novembre 2018

M<sup>e</sup> Christian Beaudry  
Protecteur de l'élève

## COMITÉ DE PARENTS

---

Le comité de parents (CP) a tenu 10 rencontres régulières durant l'année 2017-2018 s'échelonnant du mois de septembre 2017 au mois de juin 2018. Les priorités et les mandats qui suivent ont guidé les activités du Comité de parents.

### MANDATS

- ◆ Formation pour tous les parents de la CSRS,
- ◆ Suivi de l'application de la gratuité scolaire, conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique*, notamment les frais pour la surveillance du midi au primaire et les frais d'animation du midi au secondaire,
- ◆ Maintien des échanges d'informations entre les délégués.

### PRIORITÉS

- ◆ Suivi des impacts des compressions budgétaires concernant les services aux élèves et les différents frais chargés aux parents,
- ◆ Suivi de la progression des frais chargés aux parents tels que les frais pour la surveillance du midi, le service de garde et le transport scolaire,
- ◆ Représentation et mobilisation pour s'assurer que l'éducation soit une priorité pour le gouvernement provincial,
- ◆ Information et diffusion de l'information quant à la réforme de la gouvernance scolaire,
- ◆ Bonifier les moyens de communication pour informer la majorité des parents de la CSRS,
- ◆ Suivi sur les mesures favorisant la persévérance scolaire,
- ◆ Bonifier la structure de formation pour les parents.

### DOSSIERS TRAITÉS

Au cours de l'année, le comité de parents a traité les dossiers suivants :

- ◆ Consultation sur le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- ◆ Ateliers de travail sur le fonctionnement des réunions du comité de parents (ordre du jour, durée, ...)
- ◆ Rencontre avec le Protecteur de l'élève Christian Beaudry
- ◆ Comité Ad-Hoc participation des parents aux guichets
- ◆ Consultation sur la révision des territoires d'appartenance
- ◆ Consultation sur le renouvellement du projet particulier de l'école du Sacré-Cœur
- ◆ Consultation sur les calendriers 2018-2019 des écoles des Enfants-de-la-Terre et Le Goéland
- ◆ Présentation sur les travaux d'entretien dans les écoles
- ◆ Réflexions sur l'école de demain et création d'un comité de travail
- ◆ Présentation sur comment mettre en place le Trotibus dans votre école
- ◆ Présentation sur l'organisation du transport scolaire à la CSRS
- ◆ Consultation du Plan triennal de la répartition des immeubles
- ◆ Présentation des frais chargés aux parents
- ◆ Révision des règles de Régie interne du comité de parents

- ◆ Participation aux congrès de la FCPQ à Rivière-du-Loup (« L'engagement parental : le pouvoir de faire une différence ! »)
- ◆ Présentation sur les transferts administratifs à la CSRS
- ◆ Présentation du budget 2018-2019 de la CSRS

Étienne Paradis,  
Président

Pour consulter le bilan complet, [cliquez ici](#).

## COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

---

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) a tenu son assemblée générale annuelle le 2 octobre 2017, suivie de 7 rencontres régulières et d'une rencontre extraordinaire s'échelonnant du mois d'octobre 2017 au mois de juin 2018. Les mandats et priorités suivants ont guidé les activités du CCSEHDAA :

### MANDATS

- ◆ Donner son avis à la CSRS sur la politique d'organisation des services éducatifs aux ÉHDAA,
- ◆ Donner son avis au comité de répartition des ressources et à la CSRS sur l'affectation des ressources financières pour les services aux ÉHDAA,
- ◆ Donner son avis à la CSRS sur son Plan d'engagement vers la réussite,
- ◆ Le CCSEHDAA peut aussi donner son avis à la CSRS sur l'application du plan d'intervention (PI) d'un ÉHDAA.

### PRIORITÉS

- ◆ Présence des parents aux guichets d'orientation
- ◆ Révision du processus de plaintes
- ◆ Réseautage des parents
- ◆ Transport adapté (lacunes concernant la formation des chauffeurs).
- ◆ Manque d'information en général
- ◆ PEVR vs élèves handicapés
- ◆ Transferts administratifs vs élèves HDAA fragiles au manque de stabilité.
- ◆ Déplacement d'élèves en points de services
- ◆ Contrôle de qualité de l'enseignement vs reddition de comptes
- ◆ L'enseignement aux élèves HDAA semble suivre le programme prescrit sans tenir compte de leurs forces pour faire des adaptations.



## AUTRES PRÉOCCUPATIONS SÉLECTIONNÉES

- ◆ Budget de la CSRS pour les ressources affectées aux services aux EHDAA,
- ◆ Motivation des ÉHDAA (vocations et anglais intensif),
- ◆ Formation des intervenants,
- ◆ Disparité des services entre les écoles.

## DOSSIERS TRAITÉS

Les priorités et préoccupations ci-haut mentionnées étant trop nombreuses pour être toutes traitées en une année, les objets de travail suivants ont été sélectionnés pour l'année 2017-2018.

- ◆ Formation des nouveaux membres-parents,
- ◆ Participation à un kayzen sur la présence des parents au guichet d'orientation,
- ◆ Présentation des demandes de révision relatives aux services aux ÉHDAA (2016-2017),
- ◆ Présentation des ressources financières affectées aux ÉHDAA,
- ◆ Consultation au sujet du plan d'effectifs 2018-2019,
- ◆ Consultation PEVR,
- ◆ Finalisation du guide s'adressant aux parents d'élèves avec un plan d'intervention,
- ◆ Finalisation du sondage sur la démarche du plan d'intervention (secondaire) et mise en œuvre,
- ◆ Création d'un comité communication,
- ◆ Représentation des parents d'EHDAA sur les comités du Conseil des commissaires,
- ◆ Représentation des parents d'EHDAA sur le comité de parents,
- ◆ Représentation des parents lors de 2 colloques de la FCPQ (Québec et Rivière-du-Loup).

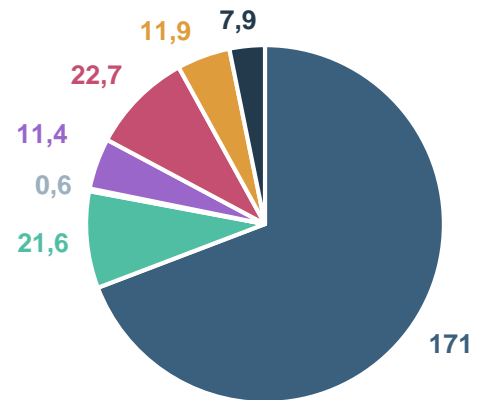
Nathalie Ramonda,  
Présidente CCSEHDAA

Pour consulter le bilan complet, [cliquez ici](#).

## NOS ÉTATS FINANCIERS 2017-2018

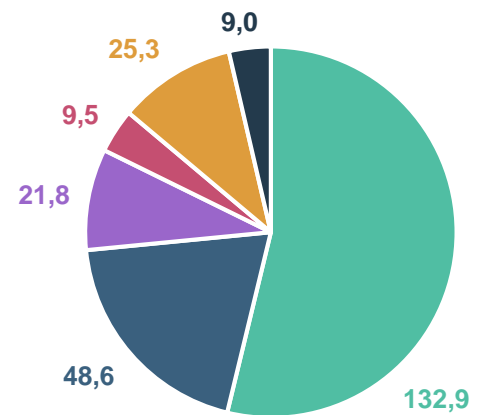
### DÉPENSES PAR NATURE (M\$)

Rémunération	171,0 M\$
Contributions de l'employeur	21,6 M\$
Frais de déplacement	0,6 M\$
Fournitures et matériel	11,4 M\$
Services, honoraires et contrats	22,7 M\$
Charges d'investissement non-capitalisable et amortissement	11,9 M\$
Autres dépenses	7,9 M\$



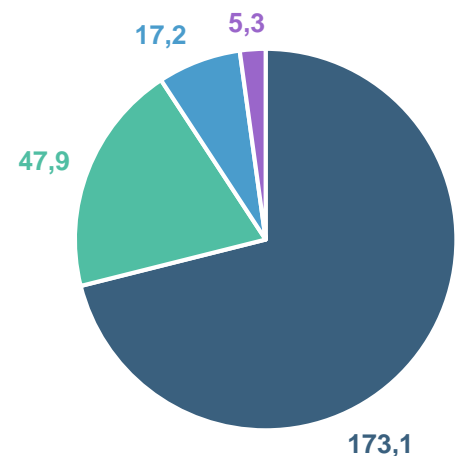
### DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (M\$)

Enseignement et formation	132,9 M\$
Soutien à l'enseignement et à la formation	48,6 M\$
Services d'appoint	21,8 M\$
Activités administratives	9,5 M\$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	25,3 M\$
Activités connexes	9,0 M\$



### SOURCES DE REVENUS (M\$)

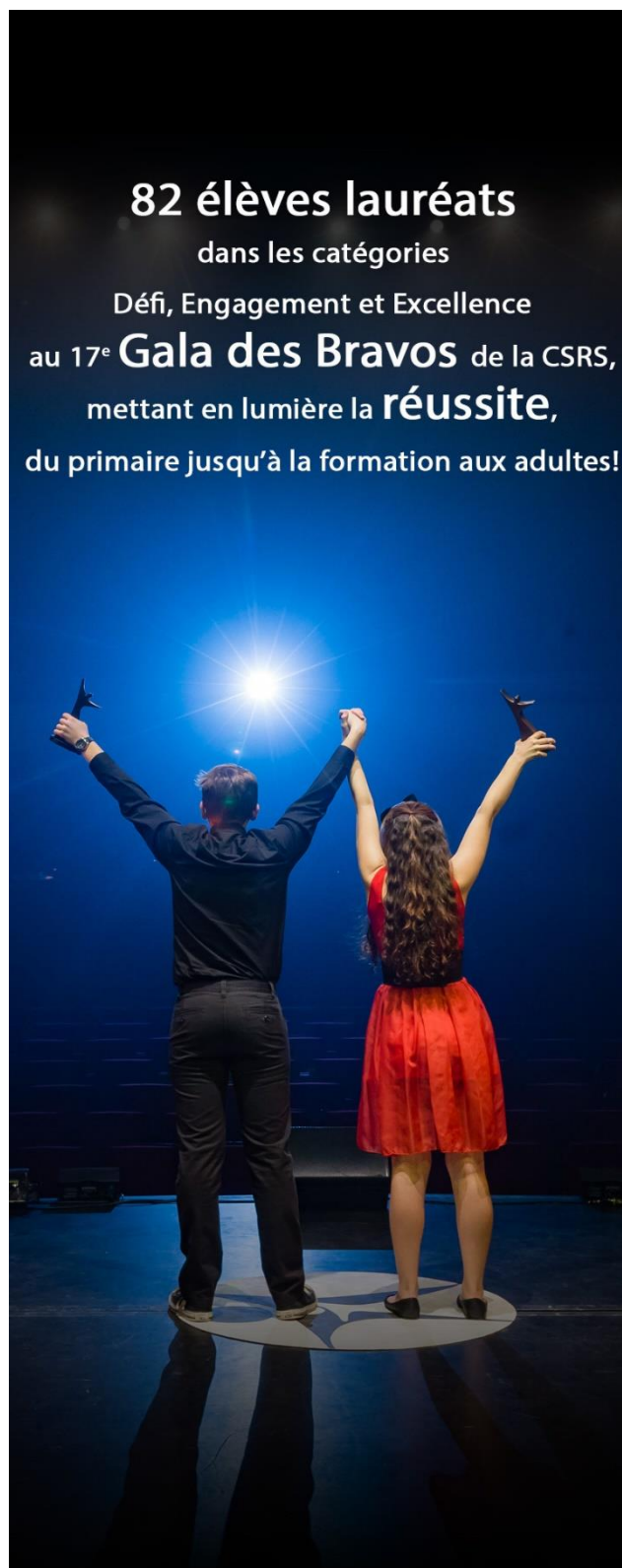
MEES	173,1 M\$
Produit maximal de la taxe (PMT)	47,9 M\$
Revenus spécifiques	17,2 M\$
Autres	5,3 M\$



## NOS COUPS DE CHAPEAU

Chaque année, de nombreux élèves, employés ou projets de la CSRS se distinguent. Voici un survol de quelques coups de chapeau de l'année :

- ◆ Un **Prix Essor national** pour le film d'animation réalisé par les élèves de la classe d'accueil de l'école primaire des Quatre-Vents et Sporobole;
- ◆ Un **diplômé de l'école internationale** du Phare, Jhon Carvajal, mis en lumière par la Commission canadienne pour l'UNESCO comme **l'un des jeunes leaders exceptionnels** impliqués dans sa communauté;
- ◆ **Cercle d'or Meilleur court métrage de l'Estrie** pour Louis-Charles Blais, élève au PÉI à l'école internationale du Phare, à l'occasion du **Festival du cinéma du monde de Sherbrooke**;
- ◆ **Une majorité de prix et de médailles remportés** à la finale régionale du Défi génie inventif par les élèves de l'école secondaire de la Montée et de l'école secondaire Mitchell-Montcalm;
- ◆ Les musiciens de l'école Mitchell-Montcalm obtenant **12 notes d'or et trois notes d'argent** au **Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec**, ainsi que **deux notes d'or** au **JazzFest**;
- ◆ **Prix de la persévérance scolaire** à Maude Boileau, du Centre de formation professionnelle 24-Juin, lors du **gala Reconnaissance Estrie**;
- ◆ **Prix du design** pour l'école secondaire de la Montée et **Prix d'excellence en ingénierie** pour l'école secondaire du Triolet à la compétition de robotique First à Troy, en mars;
- ◆ **105 élèves en adaptation scolaire** des écoles secondaires relevant le défi de **l'Amicale de robotique 2017 de la CSRS**;
- ◆ **Médaille d'or** pour deux équipes de quatrième et de cinquième année de l'école primaire des Aventuriers à l'occasion la course d'habiletés de la **finale nationale de Robotique Zone 01**;
- ◆ Une troisième place à la **compétition culinaire nationale des Fous du Fromage** pour Sarah Chabot et Olivier Gillis du Centre de formation professionnelle 24-Juin;
- ◆ Le projet « **Un jardin pour chaque enfant** », mis sur pied à l'école primaire LaRocque avec la collaboration de l'organisme Croquarium, rassemblant petits et grands autour de l'éducation au goût, du jardinage éducatif et de l'entrepreneuriat jeunesse;





Julien-Pierre Houle



Finissants du programme Accès 5



Amicale de robotique de la CSRS

- ◆ **Une médaille d'or** dans la catégorie intermédiaire pour Julien-Pierre Houle, de l'école secondaire du Triolet, à la **finale pancanadienne de l'Expo-sciences**;
- ◆ **30 finissants** de l'école secondaire de la Montée honorés par le **programme Accès 5**;
- ◆ **105 élèves en adaptation scolaire** des écoles secondaires relevant le défi de **l'Amicale de robotique 2017 de la CSRS**;
- ◆ **Inauguration du premier Frigo Free Go** à l'école internationale du Phare, en partenariat avec la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Sherbrooke;
- ◆ **Deuxième campagne de dons majeurs 2017-2022 lancée par la Fondation pour les élèves de la CSRS** pour investir dans cinq axes de développement, en appui aux écoles de la CSRS : Entrepreneuriat, École-Famille-Communauté, Culture, sports et loisirs, Persévérance et réussite scolaires, Formation professionnelle;
- ◆ Les **Mérites estriens 2017-2018** : Émile Langevin, finissant du PÉI à l'école internationale du Phare, Dylan Rouleau, élève de l'école internationale du Phare, Kamila Jelinek, élève au PÉI à l'école internationale du Phare, Anabelle Guay, finissante de l'école Mitchell-Montcalm, Lukas Boulanger, diplômé de l'école secondaire du Triolet, Jhon Carvajal, diplômé de l'école internationale du Phare, Lynda Dion, enseignante à l'école Mitchell-Montcalm, Émilie Paquet, secrétaire à l'école primaire des Quatre-Vents et de l'Écollectif, Mathilde St-Jean Perron, élève à l'école secondaire du Triolet et José Rochefort, conseillère pédagogique à la CSRS;
- ◆ Des élèves de l'école primaire des Deux-Rives, sensibilisés à la réalité des sans-abris, remportant le **Concours de fabrication d'abris de fortune** de la 16<sup>e</sup> édition de la **Nuit des sans-abris de Sherbrooke**;
- ◆ Plus de **400 élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année** réunis pour la **compétition régionale d'athlétisme** de la CSRS;
- ◆ Une bourse de l'Association des directions générales des commissions scolaires pour Andrew Huot-Paradis, **un élève persévérant et inspirant inscrit en concomitance** à l'école secondaire de la Montée et au Centre de formation professionnelle 24-Juin.
- ◆ **Le titre « Organisation de l'année »** attribué aux Harfangs de l'école secondaire du Triolet dans la **ligue de football juvénile division 1**.

## RECONNAISSANCE

La CSRS tient à reconnaître l'apport indéniable de son personnel dans la réussite de ses élèves. Le dévouement et l'engagement de ces femmes et ces hommes, qui voient de près ou de loin au dépassement des élèves, se doivent d'être soulignés. Encore cette année, plusieurs membres du personnel ont reçu une marque de reconnaissance à cet égard, soit :

- ◆ 58 employés – 20 ans de service;
- ◆ 41 employés – 25 ans de service;
- ◆ 33 employés – 30 ans de service;
- ◆ 88 employés quittant vers une retraite bien méritée.

La CSRS décerne également des **Prix d'excellence** à des employés qui se distinguent par leur impact sur les élèves, les parents et leurs collègues, en étant des modèles dans leur milieu, en exerçant une influence bénéfique sur les élèves, en rayonnant à l'intérieur de la CSRS et en ayant à leur actif des réalisations concrètes qui font appel à l'audace. [Voici les récipiendaires de l'année](#) :

- ◆ **Janique Arsenault**, enseignante à l'école Notre-Dame-du-Rosaire
- ◆ **Mathieu Brodeur**, enseignant à l'école de la Maisonnée
- ◆ **Chantal Bergeron**, enseignante en éducation physique principalement à l'école du Sacré-Cœur
- ◆ **France Turgeon**, enseignante au Centre de formation professionnelle 24-Juin
- ◆ **Équipe de français**, Centre Saint-Michel



Si la CSRS est une organisation d'importance en Estrie, c'est aussi parce qu'elle sait s'allier de précieux **ambassadeurs** qui croient en la réussite des jeunes du secteur public afin de leur permettre de réaliser leurs rêves et de devenir les adultes autonomes, compétents et responsables dont le Québec de demain a tant besoin. [Voici les ambassadeurs de l'année](#) :

- ◆ **Dominique Asselin**, fondateur de l'organisme à but non lucratif l'Académie du trésor
- ◆ **D<sup>re</sup> Geneviève Beaulieu**, pédiatre au CHUS
- ◆ **David Goudreault**, poète, romancier, chroniqueur et travailleur social



La CSRS compte également chaque année sur de précieuses personnes bénévoles qui s'engagent activement dans la vie de ses établissements. La **soirée Reconnaissance** de la CSRS leur est en grande partie dédiée. Cette année, **55 bénévoles** y ont été honorés.



# PARTENARIATS

Reconnue pour son dynamisme, la CSRS est fière des partenariats développés avec plus d'une cinquantaine d'organisations au cours des années.

## INSTITUTIONNEL

- ◆ Ville de Sherbrooke
  - ▶ Service de police de la Ville de Sherbrooke;
  - ▶ Société de transport de Sherbrooke;
  - ▶ Sherbrooke Ville en santé;
  - ▶ Etc.
- ◆ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (CIUSSS)
  - ▶ Santé publique et programmes jeunesse;
  - ▶ Centre jeunesse de l'Estrie;
  - ▶ Centre de réadaptation Estrie;
  - ▶ Centre Notre-Dame de l'Enfant;
  - ▶ Etc.

## CULTUREL

- ◆ Comité de la culture de Sherbrooke;
- ◆ Événements culturels (Off Festival, Festival-concours de musique de Sherbrooke, Semaine sherbrookoise des rencontres interculturelles, etc.);
- ◆ Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE);
- ◆ Etc.

## SPORTIF

- ◆ Excellence sportive Sherbrooke;
- ◆ Fédérations sportives sherbrookoises et estriennes;
- ◆ Mérite sportif de l'Estrie.

## ÉDUCATION

- ◆ Commissions scolaires de la région et FCSQ;
- ◆ Université de Sherbrooke :
  - ▶ Chaire de recherche sur l'engagement, l'intégration et la réussite des élèves;
  - ▶ Chaire de recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez le jeune enfant;
  - ▶ Table de pilotage PEPS-Chaire;
  - ▶ Etc.
- ◆ Cégep de Sherbrooke;
- ◆ Université Bishop's;
- ◆ CTREQ;
- ◆ Fondation André et Lucie Chagnon;
- ◆ Etc.

## COMMUNAUTAIRE, PHILANTHROPIQUE ET AUTRES

- ◆ Initiative sherbrookoise en développement des communautés (ISDC)
- ◆ Tables de concertation (TÉCIÉ, TECFE, Ascot en santé, etc.);
- ◆ Fondations et OBNL (Fondation pour les élèves de la CSRS, Centraide, Fondation Santé globale, Fondation Rock-Guertin, etc.);
- ◆ Carrefour jeunesse-emploi;
- ◆ Alliance sherbrookoise pour des jeunes en santé;
- ◆ Service d'aide aux Néo-Canadiens;
- ◆ Accès 5, Maison Jeunes-Est, Maison de la famille;
- ◆ Technoscience Estrie;
- ◆ Etc.